

COMMUNE DE MÉRY

PERMANENCES

Tel: 04 79 63 60 00

Lun : 14h15 - 18h45

email : [accueil@mery73.fr](mailto:accueil@mery73.fr)

Mar - Jeu - Ven : 14h15 - 17h45

web : [www.mery73.fr](http://www.mery73.fr)

Mer : 9h30 - 12h

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ EN TEMPS RÉEL !



# méry

## Flash

### Spécial été



## Dépôt des dossiers périscolaire

Pour rappel, les dossiers périscolaire pour la rentrée prochaine sont à déposer **avant le 31 juillet** via le portail famille E-ticket ou en Mairie.



## Travaux sur le Toron

Le CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget) a entame des travaux sur le Toron (sur les hauteurs de Méry) au mois de mai dernier.

L'objectif étant d'assurer la protection des biens et des personnes contre les crues du ruisseau.

Ainsi, le CISALB a entrepris la protection des berges mais également la réhabilitation du ruisseau en créant une plage de dépôt permettant de stocker les matériaux (pierres, troncs, graviers) en amont des zones à enjeux, permettant le bon écoulement de l'eau et empêchant des dégâts comme les inondations de 2008.

Ces travaux permettront notamment d'éviter l'engravement de la portion busée du Toron dans sa traversée du chef-lieu.

Réalisée par l'entreprise Famy TP, la réhabilitation du ruisseau est terminée.

Ces travaux d'une valeur de 30 000€ ont été financés à hauteur de 50% par l'Etat et 50% par le CISALB.



## Nouveaux CERFA d'urbanisme



Depuis début juillet, l'État met à disposition de nouveaux CERFA d'urbanisme.

Ils sont disponibles **sur le site internet de la Mairie** ou **sur le site *Service-public.fr***

**Attention, les dossiers d'urbanisme ne pourront être acceptés s'ils contiennent les anciens CERFA.**



## Elagage des arbres

Pour rappel, il est obligatoire d'élaguer les arbres et arbustes en bordure des voies publiques ou privées !

Surtout en ce moment où des épisodes violents de pluie ou de vent se produisent régulièrement.

**En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.**

## Emplois d'été : lutte contre le moustique tigre



Les 2 emplois d'été embauchés par la Commune pour vous informer sur les démarches à suivre contre les moustiques tigre, terminent leur mission cette semaine.

**Nous vous remercions de les avoir accueillis !**

Grâce aux actions réalisées depuis maintenant 3 ans par la Municipalité et le respect des bons gestes à adopter, nous notons une nette diminution de cette espèce.

**Ne relâchons pas nos efforts !**



## Luttons contre la Néosporose

Un excrément de chien laissé dans un pré contamine l'herbe ingérée par les autres animaux et peut provoquer de graves maladies, comme la **néosporose** qui entraîne des avortements chez les vaches.

Il n'existe aucun traitement et les vaches infectées transmettent souvent la maladie à leurs veaux.

Nous vous demandons de bien **ramasser les déjections de vos chiens** pour éviter la propagation de cette maladie !

## Etat de catastrophe naturelle



L'état de catastrophe naturelle suite au phénomène de sécheresse de l'été 2023 a été reconnu par l'Etat dans notre commune.

Daté du 18 juin 2024 et paru au Journal Officiel du 2 juillet 2024, l'arrêté reconnaît cet épisode de forte sécheresse avec pour conséquence « **des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** ».

Si votre habitation a été touchée par des mouvements de terrain (fissures, affaissement ...), **déclarez votre sinistre auprès de votre compagnie d'assurance dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de parution.**

Vous pouvez en demander un exemplaire en Mairie.

## Alerte à l'ambrosie



L'ambrosie est une **plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant.**

La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !

**Si vous détectez de l'ambrosie, le premier réflexe doit être de l'arracher !**



### Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE** :

- [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)
- L'application mobile Signalement-ambrosie
- email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)
- téléphone : 0 972 376 888



### COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambrosie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site [www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)



## Attention aux démarchages frauduleux

De nombreuses entreprises (ou de faux représentants d'entreprises) démarchent avec insistance par téléphone, voire même directement à votre domicile, et cela sans en avoir l'autorisation.

Il s'agit souvent d'une **arnaque ou d'une tentative de vol par ruse**, réalisée par des personnes usurpant une identité (agent municipal, policier, entreprise mandatée par un ministère ou par la mairie, représentant d'un fournisseur d'énergie, etc).

### Que faire si vous êtes confronté à un démarcheur à domicile?

- Ne faites entrer personne chez vous.
- Demandez une carte professionnelle.
- Faites patienter à l'extérieur pendant que vous contactez leur entreprise pour vérifier leur identité et justifier leur présence.

*En cas de doute, vous pouvez également contacter par téléphone la police au numéro 17.*

### Que faire si vous êtes confronté à un démarcheur par téléphone?

- Assurez-vous de l'existence de l'entreprise qui vous appelle.
- Ne précisez pas à votre interlocuteur les créneaux horaires auxquels vous vous absentez de chez vous.
- Ne donnez jamais de coordonnées bancaires.
- En cas d'insistance ou de sérieux doutes, vous pouvez également contacter par téléphone la police au numéro 17.

**En cette période de Jeux Olympiques, soyez encore plus vigilants !**



## Les numéros d'urgence

Les numéros d'urgence sont **gratuits** et sont **disponibles 24h/24h**. Ils sont réservés aux **situations de danger ou de détresse, il ne faut donc pas en abuser !**

Service-Public.fr



### URGENCE Qui appeler ?

SAMU	POLICE SECOURS	POMPIERS	URGENCE SMS	EN MER	EUROPE
<b>15</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>114</b>	<b>196</b>	<b>112</b>
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par application ou SMS	Sauvetage en mer	→ Urgence médicale → Infraction → Péril